

s'attaquer aux limites de leur souveraineté pour façonner leurs politiques nationales. Ce facteur a des retombées sur la profession juridique étant donné l'imbrication des compétences nationales et internationales.

- Troisièmement, s'il découle de ces deux propositions que le milieu juridique a un rôle spécial à jouer pour que ce système axé sur les règles réponde aux besoins des gens d'affaires et des investisseurs du monde entier, il en résulte aussi des avantages pour les avocats puisque ce nouveau système entraînera une libéralisation des services juridiques.

Le ministre MacLaren a fait valoir que l'élargissement de la portée du droit commercial international en vertu de l'Accord instituant l'OMC s'accompagne d'un accroissement du rôle des pouvoirs nationaux, et donc des praticiens du droit de chaque pays, quant à l'application des règlements commerciaux. De plus en plus d'aspects des règlements économiques nationaux étant désormais assujettis dans une certaine mesure aux règles internationales, de plus en plus de dispositions des lois nationales trouvent de même leur origine dans des traités internationaux. Ceux qui élaborent les règles nationales et internationales doivent travailler de concert, apprendre les uns des autres et récolter ensemble les fruits du commerce.

En même temps que s'accroissent les échanges et l'investissement dans la région de l'Asie-Pacifique, nous sommes sûrs de voir augmenter en proportion le nombre de différends commerciaux. De plus, comme nous l'avons vu dans le cadre du commerce canado-américain, alors que des différends de ce type ne représentent peut-être qu'une infime partie de l'ensemble des échanges, ils peuvent susciter énormément d'intérêt de la part de l'industrie et des médias, ce qui pourrait aggraver encore les difficultés de règlement.

Il y aurait lieu, dans bien des cas, de structurer le règlement des différends en tenant compte des différences culturelles importantes. Sur le plan privé, chercher à régler des différends en optant exclusivement pour un procès en bonne et due forme peut très souvent anéantir les relations commerciales sous-jacentes, phénomène qui n'est pas rare dans l'Ouest. Par contre, si l'on envisage les options plus souples que sont la médiation ou la conciliation, il reste possible de distinguer le différend individuel en question des relations commerciales dans leur ensemble, permettant aux parties en cause de maintenir leur partenariat à long terme. Ce principe est également valable pour les différends commerciaux opposant des gouvernements, étant donné que le fait d'avoir recours à un groupe spécial de l'OMC pourrait nuire aux relations politiques bilatérales d'une façon qui n'est pas toujours bien comprise en Occident.